

## EVALUATIONS NATIONALES CP et CE1

**Pas de texte réglementaire, pas de caractère obligatoire !**

**Le SNUDI FO s'adresse au Ministère**

**Le SNUDI FO 13 s'adresse au DASEN des Bouches du Rhône**



Tout comme lors de la rentrée 2017, le ministère a présenté un projet d'évaluation nationale en début de CP et en 6ème mais aussi pour cette année « un point d'étape » en milieu de CP et une nouvelle évaluation en début de CE1.

Ces évaluations auraient pour objectif de trouver des moyens de remédiation adaptés propres à chaque établissement voire à chaque élève.

Le SNUDI-FO considère que ce dispositif représente une **charge de travail supplémentaire** sans que l'on puisse y trouver le moindre bénéfice pour les enseignants et qu'il remet en cause la liberté pédagogique individuelle des enseignants.

Les enseignants devraient notamment saisir toutes les réponses produites par l'ensemble des élèves de leur classe dans une application en ligne. Cela représenterait une centaine de réponses, multipliées par le nombre d'élèves de la classe, **soit entre 2000 et 3000 saisies !**  
**Sur quel temps cette nouvelle charge de travail devrait-elle être prise, alors que les 108h sont largement dépassées à chaque année scolaire ?**

Le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux en rappelant : « Dans la Fonction publique, toute mesure nécessite une déclinaison réglementaire d'application en l'absence de laquelle les agents ne peuvent être inquiétés. En effet dans une telle situation une annonce publique, fût-elle ministérielle, ne peut avoir force de loi. »

**Ainsi, ces évaluations CP et CE1 ne peuvent qu'être « proposées » aux enseignants qui, dans le cadre de leur liberté pédagogique individuelle, sont libres de s'en saisir ou non !**

**[Voir le courrier du SNUDI FO au Ministre](#)**

La rentrée dernière, suite à l'intervention du SNUDI FO, le Ministre avait renvoyé une note assouplissant très largement le cadre des évaluations CP, **les rendant de fait facultatives**.

Ainsi, dans l'attente d'une réponse ministérielle ou de la publication d'un texte réglementaire définissant un caractère obligatoire pour ces évaluations, **le SNUDI FO 13 demande à l'IA-DASEN 13 qu'aucun collègue qui ne se saisisse pas des propositions ministérielles d'évaluation ne subisse de pression ou ne soit inquiété par sa hiérarchie.**  
**Voir le courrier du SNUDI FO 13 au DASEN**

Pour le SNUDI FO, la lutte contre l'échec scolaire prônée par Monsieur le Ministre passe avant toute chose par l'amélioration des conditions de travail des enseignants et en premier lieu par la baisse des effectifs dans toutes les classes.

Ce dispositif se met d'ailleurs en place alors que le Ministre Blanquer veut imposer une « culture de l'évaluation » dans l'Education nationale.

**Lire le communiqué de la FNEC FP FO**

**N'hésitez surtout pas à nous saisir en cas de problème,  
le SNUDI FO 13 interviendra !**



**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**  
**Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 !**  
**Pour une première adhésion, seuls les 4 mois restants sont à cotiser !**

**Tarif spécial « fin d'année 2018 » [>ICI<](#)**

**Mes avantages :**

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2018)
- 2/** Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

**Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!**

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES



**4 clics**  
pour vos revendications

**4 clics**  
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO